

**A Bruxelles Woluwe - 1 quadrimestre - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **MD3CE****Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Structure du programme .....	3
Programme .....	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	4
Informations diverses .....	5
Conditions d'accès .....	5
Evaluation au cours de la formation .....	6

## MD3CE - Introduction

### INTRODUCTION

---

## MD3CE - Profil enseignement

### STRUCTURE DU PROGRAMME

---

Le stage de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un copromoteur ou d'un conseiller, membre académique ou scientifique permanent de l'UCL, qui est le répondant du doctorant vis-à-vis de son institution d'origine.

Sauf cas particuliers, appréciés par la faculté, le séjour du doctorant à l'UCL ne peut être inférieure à 6 mois fractionnables sur une durée maximale de 4 ans.

## MD3CE Programme

### COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## MD3CE - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

Pour être admissible à ce certificat, l'étudiant doit être engagé dans une recherche de niveau doctoral dans le cadre d'une convention de recherche reconnue officiellement par l'UCL.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les demandes doivent être adressées au Secrétariat de la Faculté de médecine par l'intermédiaire du Secrétariat des étudiants.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**